

# PJ N°5 : RESUME NON TECHNIQUE - ETUDE D'INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

## SYNOVA SAS

**SYNOVA SAS**

Espace Baron Lacour  
27 570 Tillières-sur-Avre

**Contact :**

Monsieur Didier URBAIN, Directeur Exécutif SYNOVA

**AFFAIRE N :** 2208E14Q1000014

**Rapport :** A1476/22/192

**Version :** Version 3.0 du 03/03/2023

**Auteur :** Julien TERRY, Chargé d'affaires Environnement

**Courriel :** julien.terry@socotec.com

**Tél. :** 02.31.46.29.33

Ce rapport comprend 10 pages

**SOCOTEC ENVIRONNEMENT : Agence Environnement & Sécurité de Caen**

267 rue Marie Curie

ZI de la Sphère

CS 30030

14 201 Hérouville-Saint-Clair Cedex

**SOCOTEC ENVIRONNEMENT** – S.A.S au capital de 3 600 100 euros – 834 096 497 RCS Versailles

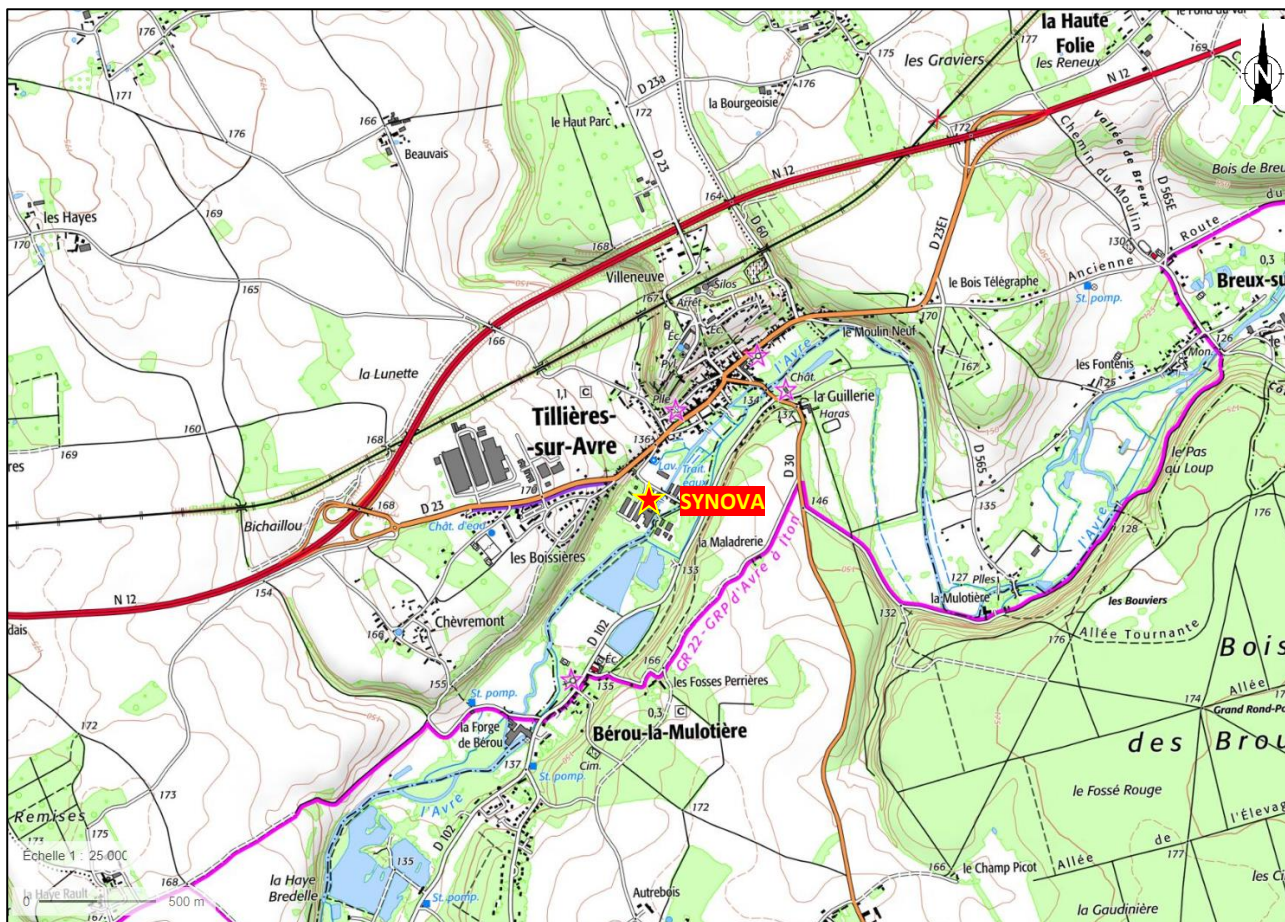
Siège social : 5 place des Frères Montgolfier – CS 20 732 – Guyancourt – 78 182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex – France

[www.socotec.fr](http://www.socotec.fr)

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La société SYNOVA est spécialisée dans le recyclage de matières plastiques (exclusivement du polypropylène, PP). A partir de ces matières, SYNOVA fabrique des granulés de plastiques destinés à ses clients plasturgistes, majoritairement du secteur automobile.

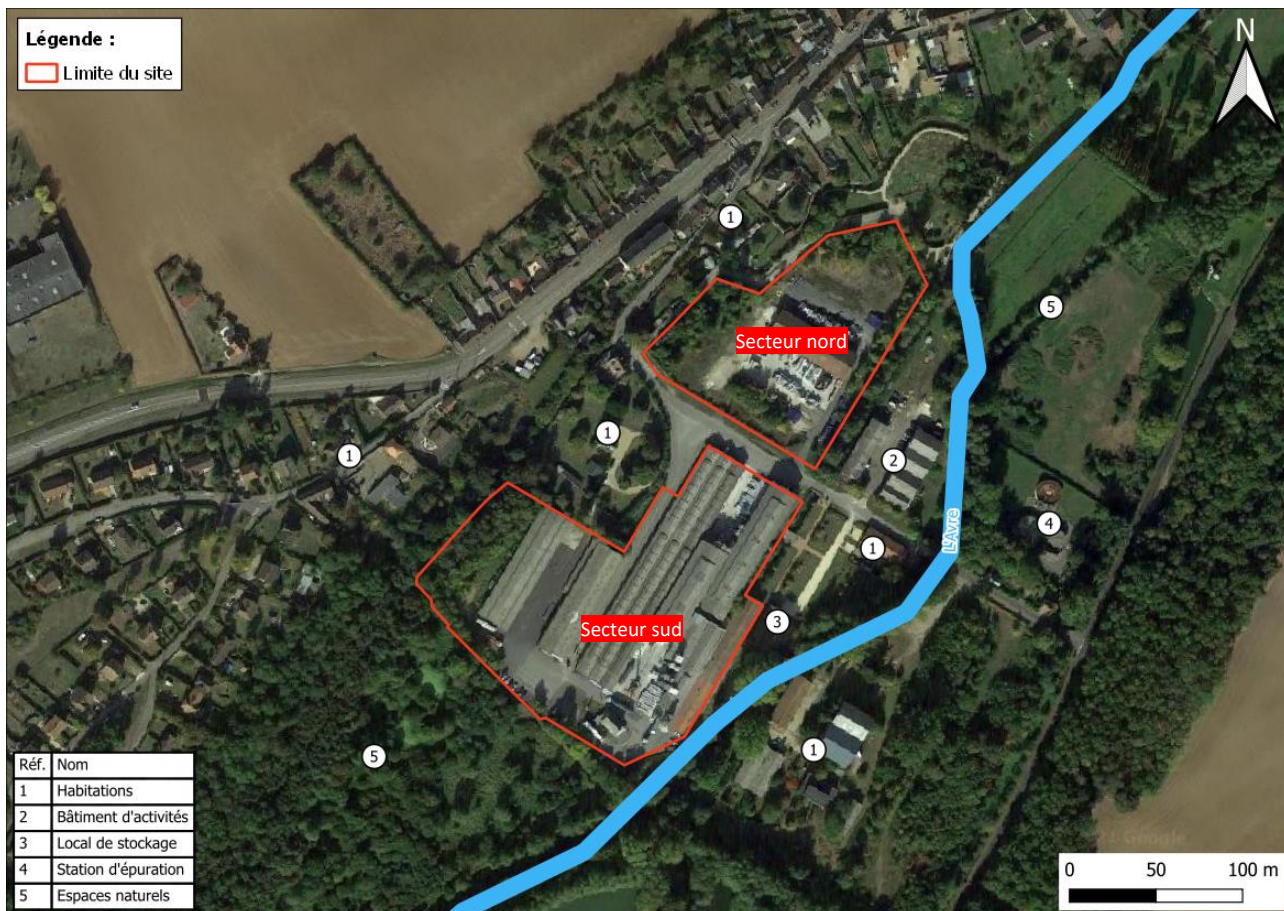
Les installations de SYNOVA sont implantées sur la commune de Tillières-sur-Avre dans le département de l'Eure (27). Elles sont situées au sud de la municipalité le long de la limite communale, au sein de la zone d'activité « Espace Baron Lacour ».



L'environnement immédiat est le suivant :

- ✓ Quelques activités artisanales situées à l'est du secteur nord de SYNOVA. La station d'épuration (STEP) communale est également présente à l'extrémité de la zone d'activité,
- ✓ Un secteur résidentiel essentiellement concentré à l'ouest et plus clairsemé à l'ouest,
- ✓ Des espaces naturels : vastes espaces verts et cours d'eau (L'Avre).





L'espace Baron Lacour marque une transition entre l'environnement urbain de la commune et les espaces naturels.

Les enjeux environnementaux de secteur d'étude sont synthétisés dans le tableau qui suit. Ils sont hiérarchisés de négligeable à fort.

	Enjeu négligeable
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

Domaine	Hiérarchisation des enjeux	Justification de la hiérarchisation des enjeux
<b>Le milieu physique</b>		
Topographie	Faible	Altimétrie du site plane sur l'ensemble de la surface d'exploitation
Paysages	Modéré	Commune située dans un environnement rural mais le site est localisé dans une zone d'activité
Géologie / lithologie	Fort	Lithologie majoritairement alluvionnaire et sableuse : Les terrains peuvent être considérés comme perméables
Hydrogéologie	Fort	Nappe d'eau peu profonde (de l'ordre de 2 m)
Hydrographie et eaux de surface	Fort	Présence de la rivière l'Avre aux abords du site
Sites et sols pollués	Modéré	Activité passée au droit du site : métallurgie. La qualité des sols peut éventuellement avoir été dégradée
Qualité de l'air	Fort	Environnement rural dont la qualité de l'air est réputée bonne
<b>Le milieu naturel</b>		
Arrêté de protection du biotope (APB)	Négligeable	Non recensé dans un rayon de 1 km
Réserves naturelles	Négligeable	Non recensé dans un rayon de 1 km
Sites Natura 2000	Fort	Site Natura 2000 (projet d'extension) en limite des installations de SYNOVA
Sites classés	Faible	1 site recensé dans un rayon de 1 km (« Grand parterre » avec ses tilleuls)
Sites inscrits	Faible	1 site recensé dans un rayon de 1 km (Terrain en contrebas du « Grand parterre »)
ZNIEFF	Faible	2 ZNIEFF recensées aux abords du site : Les marais de Tillières-sur-Avre (type I) et La vallée de l'Avre (type II)
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	Négligeable	Le site n'est pas localisé dans un corridor écologique.
Zones humides	Négligeable	Le site n'est pas localisé dans une zone humide
<b>Le milieu humain</b>		
Populations avoisinantes	Fort	Habitations en limite de site
Etablissements recevant du public	Faible	ERP sensibles éloignés du site (au plus proches : école à environ 500 m)
Environnement artisanal et industriel immédiat	Négligeable	Une entreprise artisanale à proximité du site (électricien)
Activités agricoles	Faible	Absence d'exploitation agricole et terrain à vocation agricole aux abords du site.
Tourisme et loisirs	Modéré	Base de loisir à proximité du site, circuit / chemin de randonnée le long de la rivière l'Avre qui coule aux abords du site
Patrimoine culturel	Modéré	SYNOVA se trouve dans le périmètre de protection d'un monument historique (Ancienne porte fortifiée)
Gestion des déchets	Faible	Compétences de la communauté de communes
Traitement des eaux usées	Faible	STEP communale d'une capacité de 2 200 EH pour une population de 1 077 hab.
<b>Voies de communication</b>		
Voies routières	Fort	Voies de circulation desservant l'espace Baron Lacour peu propices à un trafic dense
Voies ferrées	Négligeable	Voie ferrée éloignée du site (env. 700 m)
Aérodromes / aéroports	Négligeable	Absence d'aérodromes / aéroports dans le secteur d'étude
Voies fluviales / maritimes	Négligeable	Absence de voie navigable dans le secteur d'étude
<b>Nuisances</b>		
Le bruit	Fort	Présence d'habitations à proximité des installations de SYNOVA
Les vibrations	Fort	Présence d'habitations à proximité des installations de SYNOVA
Les odeurs	Fort	Présence d'habitations à proximité des installations de SYNOVA
Les émissions lumineuses	Fort	Présence d'habitations à proximité des installations de SYNOVA

Domaine	Hiérarchisation des enjeux	Justification de la hiérarchisation des enjeux
<b>Risques naturels et technologiques</b>		
Risque naturel : Inondation	Faible	La commune n'est pas concernée par un PPRI. Le site se trouve néanmoins à proximité d'un cours d'eau
Risque naturel : Mouvement de terrain	Faible	Absence de mouvement de terrain recensé aux abords du site Aléa retrait / gonflement des argiles : Faible
Risque naturel : Séisme	Négligeable	Département de l'Eure : Risque très faible
Risque naturel : Cavités souterraines	Négligeable	Cavités éloignées du site
Risque technologique : Installations industrielles	Négligeable	1 <sup>er</sup> site industriel situé à environ 500 m de SYNOVA
Risque technologique : Transport de matières dangereuses	Négligeable	Conduite de gaz située à environ 2 km de SYNOVA
Risque technologique : Installations nucléaires	Négligeable	Absence d'installation nucléaire dans un rayon de 20 km

Dans ce contexte environnemental, les incidences du site en phase travaux et en période d'exploitation ont été évaluées.

En phase travaux, les incidences sont considérées comme négligeables car les travaux prévus par SYNOVA se limitent à des aménagements de type travaux VRD et montage d'un auvent de stockage.

En phase exploitation, les incidences environnementales associées à l'activité de SYNOVA ont été évaluées en tenant compte des mesures d'évitement et de réduction existantes. L'évaluation de ces incidences est reprise dans le tableau de la page suivante.

Leur hiérarchisation est réalisée comme suit : de aucune incidence à incidence forte.

	Aucune incidence
	Incidence négligeable
	Incidence faible
	Incidence modérée
	Incidence forte

Domaine	Hierarchisation des enjeux	Justification de la hierarchisation des enjeux	Incidences du site	Justification du niveau d'incidence
<b>Le milieu physique</b>				
Topographie	Faible	Altimétrie du site plane sur l'ensemble de la surface d'exploitation	Aucune	-
Paysages	Modéré	Commune située dans un environnement rural mais le site est localisé dans une zone d'activité	Cf. milieu naturel	
Géologie / lithologie	Fort	Lithologie majoritairement alluvionnaire et sableuse : Les terrains peuvent être considérés comme perméables	Négligeable	Quantité de produits dangereux stockés et mises en œuvre très faible Rétention pour ces stockages Absence d'activités sur terrain nu Consommation d'eau très faible (0,6% des consommations sur le secteur)
Hydrogéologie	Fort	Nappe d'eau peu profonde (de l'ordre de 2 m)		
Hydrographie et eaux de surface	Fort	Présence de la rivière l'Avre aux abords du site	Faible	Le rejet des eaux pluviales ne se fait pas directement dans le cours d'eau mais dans le canal En moyenne annuelle, le débit d'eau pluviale rejeté représente 15% du débit moyen du cours d'eau Ouvrage de régulation des eaux pluviales prévu dans le cadre de l'aménagement de la zone nord (noues) Les points de rejets d'eaux pluviales sont équipés de système de pré traitement (filtration + séparateurs à hydrocarbures) Nettoyage des voiries et des bâtiments
Sites et sols pollués	Modéré	Activité passée au droit du site : métallurgie. La qualité des sols peut éventuellement avoir été dégradée	Cf. géologie / lithologie / hydrogéologie	
Qualité de l'air	Fort	Environnement rural dont la qualité de l'air est réputée bonne	Négligeable	Contribution des émissions atmosphériques de SYNOVA (trafic uniquement) très faible (moins de 1% sur le secteur d'étude) Basculement en cours du parc des engins de manutention vers le tout électrique Captations des poussières et COV existantes ou prévues dans les ateliers (vidage des big-bags avant homogénéisation, vidage des big-bags avant formulation, atelier d'extrusion)

Domaine	Hiérarchisation des enjeux	Justification de la hiérarchisation des enjeux	Incidences du site	Justification du niveau d'incidence
<b>Le milieu naturel</b>				
Arrêté de protection du biotope (APB)	Négligeable	Non recensé dans un rayon de 1 km	Aucune	-
Réserves naturelles	Négligeable	Non recensé dans un rayon de 1 km	Aucune	-
Sites Natura 2000	Fort	Site Natura 2000 (projet d'extension) en limite des installations de SYNOVA	Aucune	Avec prise en compte des mesures proposées (éviter, réduire, accompagner) : étude en <b>Annexe 3</b> de l'étude d'incidence
Sites classés	Modéré	1 site recensé dans un rayon de 1 km (« Grand parterre » avec ses tilleuls)	Aucune	-
Sites inscrits	Modéré	1 site recensé dans un rayon de 1 km (Terrain en contrebas du « Grand parterre »)	Aucune	-
ZNIEFF	Fort	2 ZNIEFF recensées aux abords du site : Les marais de Tillières-sur-Avre (type I) et La vallée de l'Avre (type II)	Faible à négligeable	Eaux pluviales faisant l'objet d'un prétraitement avant rejet (zones nord et sud) Pas de rejet direct dans le cours d'eau : rejet préalable dans le canal Gestion des eaux pluviales du secteur nord par des noues
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	Modéré	Site implanté dans une discontinuité écologique à proximité de corridors pour espèces à faibles déplacements	Aucune	-
Zones humides	Fort	Zone humide en limite de site au sud-ouest	Cf. ZNIEFF	
<b>Le milieu humain</b>				
Populations avoisinantes	Fort	Habitations en limite de site	Cf. Nuisances	
Etablissements recevant du public	Faible	ERP sensibles éloignés du site (au plus proches : école à environ 500 m)	Négligeable	Eloignement des ERP
Environnement artisanal et industriel immédiat	Négligeable	Une entreprise artisanale à proximité du site (électricien)	Négligeable	Présence ponctuelle sur site des artisans (déplacement pour leur activité)
Activités agricoles	Faible	Absence d'exploitation agricole et terrain à vocation agricole aux abords du site.	Aucune	-
Tourisme et loisirs	Modéré	Base de loisir à proximité du site, circuit / chemin de randonnée le long de la rivière l'Avre qui coule aux abords du site	Faible	Absence d'activité les week-ends et 5 sem./an (moments privilégiés où les activités touristiques et de loisir sont pratiquées)
Patrimoine culturel	Modéré	SYNOVA se trouve dans le périmètre de protection d'un monument historique (Ancienne porte fortifiée)	Négligeable	Edifice non visible depuis SYNOVA et inversement

Domaine	Hiérarchisation des enjeux	Justification de la hiérarchisation des enjeux	Incidences du site	Justification du niveau d'incidence
<b>Voies de communication</b>				
Voies routières	Fort	Voies de circulation desservants l'espace Baron Lacour peu propices à un trafic dense	Faible à négligeable	Recours à un prestataire logisticien pour l'approvisionnement des matières premières et l'expédition des produits finis conditionnés (établissement d'un circuit routier, horaires de livraison / expédition en journée / optimisation des transports : pas de transports à vide)
Voies ferrées	Négligeable	Voie ferrée éloignée du site (env. 700 m)	Aucune	-
Aérodromes / aéroports	Négligeable	Absence d'aérodromes / aéroports dans le secteur d'étude	Aucune	-
Voies fluviales / maritimes	Négligeable	Absence de voie navigable dans le secteur d'étude	Aucune	-
<b>Nuisances</b>				
Le bruit	Fort	Présence d'habitations à proximité des installations de SYNOVA	Modéré	Emergences non conformes
Les vibrations	Fort	Présence d'habitations à proximité des installations de SYNOVA	Faible	Vibration pouvant être ressentie par les riverains lors du passage de camion. Cependant, le trafic reste relativement faible et organisé sur une plage horaire de jour (8h00 – 17h00)
Les odeurs	Fort	Présence d'habitations à proximité des installations de SYNOVA	Aucune	Absence d'émission odorante
Les émissions lumineuses	Fort	Présence d'habitations à proximité des installations de SYNOVA	Faible	Eclairage orienté vers le sol Bâtiments du site faisant office de barrière à la diffusion du halo lumineux Eclairage asservi à des détecteurs de mouvement Poursuite de la mise en place des asservissements sur les éclairages (détection de mouvement)



Afin d'éviter / limiter les incidences de son activité sur l'environnement, SYNOVA s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

Thématique	Actions prévues	Planning prévisionnel
Qualité de l'air	Opérations de déchargement des matières premières conditionnées (big-bags) dans les bâtiments pour éviter la dispersion de matières dans l'environnement	2022 – T4
	Captation des poussières de plastique à la source (poste de vidage des big-bags pour l'homogénéisation) pour éviter leur dispersion dans l'environnement et favoriser le recyclage de la matière	
	Mise en place d'un système de captation / filtration des rejets de l'atelier d'extrusion pour les poussières et les composés organiques volatils	2022 – T4
Rejets d'eau	Mise en place d'une procédure de nettoyage des voiries	2022 – T4
	Amélioration du système de filtration des matières plastiques situé en amont des séparateurs : installation de filtres mécaniques	2023 – T1
	Aménagement du secteur nord	2023 – T3
Sol et eaux souterraines	Mise en place d'une rétention autour des groupes froids / aérothermes utilisant de l'eau glycolée	2023 – T1
Déchets	Achat d'un broyeur de matières plastiques pour recycler sur site les big-bags usagés et les purges de démarrage des extrudeuses (réintroduction des matières plastiques dans le procédé)	2023 – T1
	Etude du recyclage des eaux des sécheurs de granulés en sortie d'extrudeuse	En cours
Trafic, bruit et vibration	Amélioration de la signalisation des accès au site dans la commune	En cours
	Recours à un prestataire logisticien pour l'approvisionnement des matières premières et l'expédition des produits finis conditionnés	2022 – T4
	Insonorisation de l'atelier d'extrusion	2023 – T3
	Mise en place d'un mur « acoustique » en limite séparative (zone « nouveau bâtiment » + zone « cadence »)	2023 – T3

En phase exploitation, la surveillance environnementale sera assurée par les mesures de suivi suivantes :

Thématique	Mesures de suivi
Consommation d'eau	Suivi des consommations d'eau avec relevés réguliers Registre de suivi des consommations
Rejets aqueux	Plan du réseau des eaux pluviales (tenue à jour en cas de modification) Entretien régulier des séparateurs à hydrocarbures Campagne annuelle de prélèvements et analyses sur les points de rejets d'eaux pluviales Registre des interventions (entretien et analyses) Archivage des rapports d'entretien et d'analyses
Gestion des déchets	Registre de suivi des déchets Archivage des BSD
Bruit	Campagne de mesure de bruit régulière Archivage des rapports de mesure

En outre, SYNOVA et le groupe TotalEnergies se sont engagés dans la prévention des déversements de matières plastiques dans l'environnement au travers de l'Operation Clean Sweep (OCS). L'OCS fixe 6 actions :

1. Améliorer les pratiques / zones de travail pour éviter les déversements de granulés,
2. Établir et publier des procédures internes pour atteindre l'objectif « zéro émission de matériaux plastiques » dans l'environnement,
3. Former et tenir informer les salariés cette thématique,
4. Un suivi régulier de la performance,
5. Respecter les réglementations locales,
6. Encourager les partenaires (entrepreneurs, transporteurs, distributeurs, etc.) à poursuivre les mêmes objectifs.

Le site SYNOVA sera audité en novembre 2023 sur les actions mises en place pour répondre aux objectifs de l'OCS.

Enfin, dans le cas d'une mise à l'arrêt du site, SYNOVA s'engage sur les conditions de remise en état suivantes :

- ✓ Produits, déchets et équipements stockés sur le site :
  - Vente des produits encore présents sur site et ayant une valeur marchande (matières premières, produits finis, articles de conditionnement...),
  - Démontage et au retrait de l'ensemble des machines de production, installations techniques, engins de manutention, équipements de bureautique, mobiliers...
  - Les produits, équipements et installations non vendus ainsi que les déchets associés à l'exploitation seront éliminés en suivant les filières adaptées à leur nature. Ces déchets seront gérés conformément à la réglementation en vigueur.
- ✓ Destination des bâtiments :
  - Coupure et mise en sécurité des arrivées de tous les fluides (eau et électricité),
  - Mise en sécurité des bâtiments (condamnation des accès notamment).
- ✓ Diagnostic de pollution des sols : Un diagnostic de pollution des sols sera réalisé dans le cadre de la cessation d'activité. Il permettra de définir la qualité des sols en place afin de pouvoir statuer sur la compatibilité des futurs usages au droit du site.

L'usage futur proposé par SYNOVA est de type industriel, artisanal ou commercial. Si un usage futur différent est envisagé :

- ✓ La compatibilité aux documents d'urbanisme devra être validée,
- ✓ La compatibilité des futurs usages au regard de la qualité des milieux en place devra être vérifiée.